

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 035-213500192-20231025-DEL_ADJ_3EME-AI



COMMUNE DE BAZOUGES LA PÉROUSE

Délégation de fonction et de signature à la 3^{ème} adjointe au Maire de
Bazouges la Pérouse
Mme Aline GUIBLIN

Le Maire de la Commune de Bazouges la Pérouse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°02-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020 fixant à 5 le nombre des Adjoints,

VU la délibération n°03-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020, actant l'élection de Mme Aline GUIBLIN en tant que 3^{ème} Adjointe au Maire de Bazouges la Pérouse

VU la délibération n°06-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020 ayant pour objet la délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une modification des délégations de fonctions et de signature à Mme Aline GUIBLIN, 3^{ème} Adjointe au Maire à compter de la publication du présent arrêté

ARRETE

Article 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, Madame Aline GUIBLIN, 3^{ème} Adjointe au Maire est déléguée de façon permanente, pour exercer concurremment avec nous, toutes fonctions dans les domaines suivants :

- Logements municipaux et locaux commerciaux du cœur de bourg dont :
 - Réalisation des baux, des états des lieux d'entrée et de sortie, diagnostics pour les bâtiments municipaux
 - Emission des titres de paiement et suivi des paiements
 - Entretien et suivi des travaux
 - Interlocutrice des commerçants du cœur de bourg

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 035-213500192-20231025-DEL_ADJ_3EME-AI

-Communication et numérique dont :

- Elaboration et publication des bulletins et documents de communication municipaux
- Gestion des systèmes de communications informatiques (site internet, réseaux sociaux) et publication d'information sur ces outils,
- Communication sur les projets municipaux
- Relation avec la presse et partenaires
- Signalétique professionnelle et commercial dans les espaces publics
- Suivi des installations des banderoles associatives sur le domaine public
- Référente RGPD

Article 2 – Cette délégation entraîne les délégations de signature :

- Pour toutes correspondances, tous actes, arrêtés et documents en lien avec les fonctions mentionnées à l'article 1, sauf signature de marchés ou engagement de dépenses (devis-bon de commandes) supérieure à 4 000€HT ;

-pour toute légalisation de signature, certification matérielle et conforme de pièces et documents présentés

Les documents signés devront être précédés de la formule suivante : « pour le Maire, l'Adjoint délégué » ;

Article 3 : Cette délégation prend effet à compter de la publication du présent arrêté et est donnée pour la durée du mandat. Elle est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité. Elle pourra être retirée à tout moment.

Article 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté portant délégation de fonctions à Mme Landais en date du 28 mai 2020.

Article 5 - Le maire de la Commune de Bazouges la Pérouse, le secrétaire général, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressé à
-Monsieur le Sous-Préfet de Fougères-Vitré,
-Madame la Trésorière de Val-Couesnon.

Fait à Bazouges la Pérouse, le 25 Octobre 2023

Le Maire,
Pascal HERVÉ

Notifié à l'intéressé, le 25 Octobre 2023
Signature

